

**RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
ET  
RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE  
A L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE  
EN DATE DU 11 MAI 2019**

**EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018**

**NICOLAS MIGUET ET ASSOCIES S.A.  
Moulin de la Tour Grise  
Verneuil-Sur-Avre  
27130 VERNEUIL-D'AVRE-ET-D'ITON**

**Société Anonyme au capital de 1 308 091,91 €uros  
RCS D'EVREUX n° 438 055 253**

Chers actionnaires,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Mixte afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre société et des résultats de notre gestion durant l'exercice clos le 31 décembre 2018 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Vos Commissaires aux Comptes vous donneront dans leur rapport toutes informations quant à la régularité des comptes qui vous sont présentés.

De notre côté, nous sommes à votre disposition pour vous donner toutes précisions et tous renseignements complémentaires qui pourraient vous paraître opportuns.

Au présent rapport est annexé, conformément à l'article R.225-102 du Code de commerce, un tableau faisant apparaître les résultats financiers de la société au cours des cinq derniers exercices.

Nous reprenons ci-après, successivement, les différentes informations telles que prévues par la réglementation.

## RAPPORT SUR LES COMPTES SOCIAUX

### ACTIVITE DE LA SOCIETE

#### Situation et évolution de l'activité de la société au cours de l'exercice

La situation de la société à la clôture de l'exercice écoulé apparaît dans le tableau ci-dessous, qui résume le bilan et souligne les variations intervenues dans les comptes depuis l'exercice précédent :

BILAN Durée	31.12.2018 12 mois	31.12.2017 12 mois	Ecart %
<b>BILAN ACTIF</b>			
Total des immobilisations incorporelles	198	198	0,0%
Total des immobilisations corporelles	1 724	1 724	0,0%
Total des immobilisations financières	2 956 564	2 956 564	0,0%
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>2 956 763</b>	<b>2 956 763</b>	<b>0,0%</b>
Stocks et en-cours	/	/	/
Avances et acomptes sur commandes	/	/	/
Créances diverses	64 386	240 714	-73,3%
Valeurs mobilières de placements	2 470 238	1 988 756	24,2%
Disponibilités	917 151	813 110	12,8%
Charges constatées d'avance	0	0	/
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT</b>	<b>3 451 775</b>	<b>3 042 579</b>	<b>13,4%</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>6 408 538</b>	<b>5 999 342</b>	<b>6,8%</b>
<b>BILAN PASSIF</b>			
Capital social	1 308 092	1 308 092	0,0%
Primes d'émission, de fusion, d'apport	3 184 936	3 184 939	0,0%
Réserve légale	145 517	145 517	0,0%
Autres réserves	793 065	/	/
Report à nouveau	0	896 240	-100,0%
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>674 140</b>	<b>223 847</b>	<b>201,2%</b>
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES</b>	<b>6 105 753</b>	<b>5 758 636</b>	<b>6,0%</b>
<b>Provisions pour risques</b>	<b>/</b>	<b>/</b>	<b>/</b>
Dettes	302 785	240 707	25,8%
Produits constatés d'avance	/	/	/
<b>TOTAL DETTES ET PRODUITS CONSTATES D'AVANCE</b>	<b>302 785</b>	<b>240 706</b>	<b>25,8%</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>6 408 538</b>	<b>5 999 342</b>	<b>6,8%</b>

L'activité de la société au cours de l'exercice se trouve résumée dans le tableau qui suit, regroupant les postes les plus significatifs du compte de résultat, ainsi que leur évolution par rapport à l'exercice précédent :

<b>COMPTE DE RESULTAT</b> Durée	<b>31.12.2018</b> 12 mois	<b>31.12.2017</b> 12 mois	<b>Ecart %</b>
Chiffre d'affaires net (hors taxes)	81 500	43 250	88,4%
Coût des achats et charges externes	135 324	94 390	43,4%
<b>VALEUR AJOUTEE</b>	<b>-53 824</b>	<b>-51 140</b>	<b>5,2%</b>
Impôts, taxes et versements assimilés	24 769	14 845	66,9%
Charges de personnel	5 714	4 000	42,9%
<b>EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION</b>	<b>-84 307</b>	<b>-69 985</b>	<b>20,5%</b>
Rep. sur amort. et prov., transf. de charges	/	/	/
Autres produits	6	2	200,0%
Dotations aux amortissements et provisions	/	/	/
Autres charges	28 577	31 498	-9,3%
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>-112 878</b>	<b>-101 481</b>	<b>11,2%</b>
Résultat financier	1 004 672	303 640	230,9%
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOT</b>	<b>891 794</b>	<b>202 159</b>	<b>341,1%</b>
Résultat exceptionnel	-2 279	0	/
Impôt sur les bénéfices	215 375	-21 688	-1093,1%
<b>RESULTAT NET COMPTABLE</b>	<b>674 140</b>	<b>223 847</b>	<b>201,2%</b>

### **Événements importants survenus depuis la clôture de l'exercice**

Concernant notre filiale LE QUOTIDIEN DE PARIS EDITIONS, il est à noter qu'une procédure est en cours à l'encontre de cette dernière, cette action s'est traduite par la mise sous séquestre des disponibilités de l'entreprise. La société n'était plus en mesure de fonctionner et d'assurer son activité normalement.

Le Conseil d'Administration de la société LE QUOTIDIEN DE PARIS EDITIONS a autorisé la signature d'une convention de Location gérance avec la société LE NOUVEAU QUOTIDIEN DE PARIS.

### **Activités en matière de recherche et de développement**

Nous vous informons que la société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

### **Evolution prévisible et perspectives d'avenir**

**Les objectifs pour l'exercice ouvert le 1<sup>er</sup> janvier 2018 sont les suivants :**

**Les perspectives de notre entreprise restent toujours liées à l'évolution du marché boursier, lequel conduit à un besoin d'information plus ou moins fort, une activité exercée par notre filiale Le Quotidien de Paris Editions SA.**

Depuis 2000 et à fin 2016, le nombre des actionnaires individuels gérant activement et personnellement un portefeuille boursier a été divisé par dix. La bulle Internet-Télécoms (éclatée en 2000-2001), la crise des subprimes et la faillite de Lehman Brothers (chocs successifs de mi-2006 au printemps de 2009), de même que les crises en Grèce et au sud de l'Europe (2011-2016) ont souvent dissuadé la prise de risques sur les marchés actions, alors que, provisoirement, la baisse des taux a dopé la valeur des placements obligataires.

Il y a eu une accélération du phénomène depuis 2012 et la formidable hausse de la fiscalité touchant le patrimoine et les revenus du patrimoine tout au long du quinquennat de François Hollande. La suppression de l'ISF sur les actions, une lecture plus simplifiée d'une fiscalité toujours forte (impôt forfaitaire à 30%)... permettent d'espérer un coup d'arrêt à cette dégradation et, par conséquence, un retour de l'actionariat individuel.

Il y a toujours un décalage entre les reprises des cours de Bourse et le regain de notre chiffre d'affaires. Il est donc possible de constater que la forte reprise de l'activité à partir de novembre 2016 qui s'est accélérée en novembre 2017 se répercutera sur le CA de 2018. La croissance de notre CA a été de plus de 12% en 2017, mais d'une fin d'année sur l'autre, le « chiffre d'affaires à venir » a augmenté de +68%... A l'inverse, un marché médiocre avait fait que des abonnements conclus fin 2014 ou en 2015 n'ont pas été reconduits en 2016, les clients sont revenus fin 2016 et au fil des mois de 2017, avec une très forte accélération en octobre, novembre et décembre, l'arrivée de nouveaux clients plus nombreux est également constatée. Le phénomène s'est poursuivi sur les cinq premiers mois de 2018.

Notre bilan au 31 décembre 2017 démontre, dans la rubrique « produits constatés d'avance » (poste abonnements restant à servir, passé de près de 74% du chiffre d'affaires annuel à largement PLUS DE 111% du CA) ce fort regain de notre activité en fin d'année 2017, regain qui s'est poursuivi sur le début de l'année 2018, tout particulièrement sur la lettre La Bourse. (l'abonnement moyen est contracté pour une durée de 1 an, un cinquième des abonnements pour 2 ans et un dixième pour une durée de 3 ans).

Nous avons pu constater une stabilisation pour L'Hebdo Bourse Plus. Nous n'avons pas fait de relances significatives ni d'investissement publicitaire pour nos produits en 2016 comme en 2017. Les campagnes de réabonnement des anciens clients ont été très efficaces au début de l'année 2017 comme en fin d'année, avec des réussites spectaculaires en ce qui concerne les conseils donnés dans nos publications (BSA Peugeot, positions SRD diverses, ventes ultra-bénéficiaires de lignes fin avril, décollage de Recylex et Derichebourg, et beaucoup de réussite dans les paris que nous avons incités à prendre...).

La Lettre La Bourse offre toujours plus à ses abonnés, notamment 260 conseils et l'accès aux scoops du Quotidien de Paris. La Lettre La Bourse a fêté son trentième anniversaire en février 2017.

L'Hebdo BoursePlus est entré dans sa vingtième année en avril 2018. Il publiera en juillet 2019 son 1.000<sup>e</sup> numéro. Le succès durable de L'Hebdo BoursePlus démontre que notre modèle « zéro publicité » « 100% de réinformation » touche une clientèle significative, même si cette clientèle reste insuffisante. Nos nouveaux abonnés viennent du bouche-à-oreille positif et compensent ceux qui nous quittent, décédés, ayant vendu leurs portefeuilles boursiers ou ayant des difficultés à lire (dans l'ordre, ce sont les trois raisons des arrêts d'abonnement). Nous n'avons pas du tout de clientèle « institutionnelle » (bibliothèques publiques, lycées, banques à guichet...).

Près de 2.000 clients ont choisi l'intermédiaire que nous avons sélectionné, pour leur plus grande satisfaction et une meilleure efficacité dans l'exécution de leurs ordres, sans oublier la sécurité de leurs avoirs.

Entre l'Hebdo BoursePlus, La Lettre La Bourse, l'audiotel, la radio libre, nous avons environ 17.000 clients réguliers (contre 14.000 en 2016), qui achètent plus ou moins intensément et régulièrement nos prestations et informations, selon les variations du marché et leurs désirs de décryptages. Les variations sont particulièrement fortes en ce qui concerne les services audiotels. A mi-juin 2018, l'activité des services audiotels est encore en forte hausse, après un plus que doublement en 2017 sur le chiffre de 2016. Il n'y a eu aucune autre promotion que l'envoi de courriels à celles et ceux qui nous ont laissé leurs coordonnées sur le site [www.bourse.fr](http://www.bourse.fr)

Nous avons décidé d'investir lourdement dans notre développement (charges passées à 100% en 2014) notamment avec la création du 3218, un service supplémentaire à notre clientèle, cela a permis de stabiliser cette activité en 2016, puis de connaître une croissance du trafic en 2017 puis sur les cinq premiers mois de 2018.

Nous avons décidé, au vu des excellents résultats financiers de 2017, mais à la lumière d'exercices passés qui furent plus pénibles, de déprécier l'essentiel des « immatériels » de notre bilan et de provisionner les stocks ou risques potentiels. Cela va aider aux résultats des années futures.

Nous avons eu un contrôle fiscal sévère et injuste, mais, en avril 2017, l'administration a renoncé à l'essentiel de ses revendications et a reconnu la justesse de nos positions. Il n'empêche que nous restons dans l'attente du remboursement de certaines sommes bloquées.

Nous nous orientons vers un exercice 2018 de très bonne qualité. Les résultats opérationnels et financiers de la première partie de l'année en cours sont annonciateurs d'un « grand crû » permettant d'effectuer une légère diversification de nos activités, à partir de nos cœurs de métier, laquelle sera présentée à l'AG du 9 juin 2018 et sera effective avant la fin de 2018, porteuse de marges potentiellement significatives.

Il n'y a aucun contentieux en cours actuellement.

## INFORMATIONS SUR LES DELAIS DE PAIEMENT

Conformément aux articles L. 441-6-1 et D. 441-4, I du Code de commerce, nous vous communiquons les informations sur les délais de paiement de nos fournisseurs et de nos clients en indiquant le nombre et le montant total des factures reçues et émises non réglées au 31 décembre 2018 et la ventilation de ce montant par tranche de retard, dans le tableau suivant :

### FOURNISSEURS

	0 jour (indicatif)	1 à 30 jrs	31 à 60 jrs	61 à 90 jrs	91 jrs et +	Total (1 jour et +)
<i>(A) Tranche de retard de paiement</i>						
<b>Nb de factures concernées</b>	3					
Montant total des factures concernées <b>HT</b>	3662.93					
% du montant total des achats <b>HT</b> de l'exercice	3					
% du CA <b>HT</b> de	6.1					

l'exercice						
Montant total des factures concernées <b>TTC</b>	4395.51					
% du montant total des achats <b>TTC</b> de l'exercice	5					
% du CA <b>TTC</b> de l'exercice	6.1					
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées						
Nb des factures exclues						
Montant total des factures exclues						
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - art D 441-6 ou art L 443-1 CC)						
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais contractuels (préciser) : Convenu avec le fournisseur			Délais légaux (préciser) : 30 jours		

Conformément aux articles L. 441-6-1 et D. 441-4, II du Code de commerce, nous vous communiquons les informations sur les délais de paiement de nos fournisseurs et de nos clients en indiquant le nombre et le montant cumulés des factures reçues et émises ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice et la ventilation de ce montant par tranche de retard, dans le tableau suivant :

#### CLIENTS

	0 jour (indicatif)	1 à 30 jrs	31 à 60 jrs	61 à 90 jrs	91 jrs et +	Total (1 jour et +)
<i>(A) Tranche de retard de paiement</i>						
<b>Nb de factures concernées</b>	1					
Montant total des factures concernées <b>HT</b>	28 500					
% du montant total des achats <b>HT</b> de l'exercice	30					
% du CA <b>HT</b> de l'exercice	65.90					
Montant total des factures concernées <b>TTC</b>	34 200					
% du montant total des achats <b>TTC</b> de l'exercice	30					
% du CA <b>TTC</b>	65.90					

de l'exercice						
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées						
Nb des factures exclues						
Montant total des factures exclues						
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - art D 441-6 ou art L 443-1 CC)						
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais contractuels (préciser) :			Délais légaux (préciser) : 30 jours		

## FILIALES ET PARTICIPATIONS

### Prises de participations

Aucune prise de participation n'est intervenue au cours de l'exercice.

### Filiales et participations

Le tableau annexé à notre bilan vous donne toute information concernant les filiales et participations de notre société.

### Activité des filiales

Nous compléterons toutefois ces indications par les éléments suivants :

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2018, la société LE QUOTIDIEN DE PARIS EDITIONS (QPE), filiale à 99,88 %, a réalisé un chiffre d'affaires de 3 475 785 € contre 2 560 680 € pour l'exercice précédent et un bénéfice de 71 457 € ; le résultat de l'exercice précédent se manifestait par un bénéfice de 937 057 €.

Le total des charges d'exploitation ressort à 3 351 104 €, après dotation aux provisions et amortissements pour 274 691 €.

La masse salariale globale, y compris les charges sociales, est passée de 232 620 € en 2017 à 189 704 € pour 2018 ; l'effectif moyen est 2 personnes.

Le résultat d'exploitation ressort à 171 550 € contre -1 464 542 € pour l'exercice précédent.

Le résultat financier, d'un montant de 938 486 € contre 2 331 612 € pour l'exercice précédent, permet de dégager un résultat courant avant impôt de 1 110 035 € contre 867 070 € au 31 décembre 2017.

Le résultat exceptionnel s'élève à un montant de -859 621 € contre 275 563 € pour l'exercice précédent.

En conséquence du résultat fiscal, il a été provisionné un impôt sur les bénéfices pour cet exercice d'un montant de 178 957 €.

## COMPTES CONSOLIDES

Conformément aux dispositions des articles L. 225-100, L. 225-100-2 et L. 233-16 du Code de commerce, nous vous présentons ci-après le rapport sur la gestion du groupe et les comptes consolidés de l'exercice écoulé que nous soumettons à votre approbation.

Nous vous précisons que toutes les informations visées à l'article R. 225-102 du Code de commerce concernant le contenu du rapport de gestion sont également applicables au rapport sur la gestion du groupe.

## RESULTATS - AFFECTATION

### Examen des comptes et résultats

Nous allons maintenant vous présenter en détail les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation et qui ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Un rappel des comptes de l'exercice précédent est fourni à titre comparatif.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018, le chiffre d'affaires s'est élevé à 81 500 € contre 43 250 € pour l'exercice précédent (+88,43%).

L'effectif salarié moyen s'élève à 1 personne.

Le montant des autres produits d'exploitation s'élève à 6 € contre 2 € pour l'exercice précédent (+200%).

Les charges d'exploitation de l'exercice ont atteint au total 194 384 € contre 144 733 € pour l'exercice précédent (+34,30%), s'expliquant comme suit par :

- le montant des autres achats et charges externes qui s'élève à 135 324 € contre 94 390 € pour l'exercice précédent (+43,36%),
- le montant des impôts et taxes qui s'élève à 24 769 € contre 14 845 € pour l'exercice précédent (+66,85%),
- le montant des charges sociales qui s'élève à 5 714 € contre 4 000 € pour l'exercice précédent (+42,85%),
- le montant des autres charges qui s'élève à 28 577 € contre 31 498 € pour l'exercice précédent (-9,27%).

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à -112 878 € contre -101 481 € pour l'exercice précédent (-11,23%).

Quant au résultat courant avant impôts, tenant compte du résultat financier de 1 004 672 € (303 640 € pour l'exercice précédent), il s'établit à 891 794 € (202 159 € pour l'exercice précédent).

Après prise en compte du résultat exceptionnel de -2 279 € et de l'impôt sur les sociétés de 215 375 € (-21 688 € pour l'exercice précédent), le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2018 se solde par **un bénéfice de 674 140,07 €** contre un bénéfice de 223 847,29 € pour l'exercice précédent (+201,16%).

Au 31 décembre 2018, le total du bilan de la société s'élevait à 6 408 538 € contre 5 999 342 € pour l'exercice précédent (+6,82%).

### **Proposition d'affectation du résultat**

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice de 674 140,07 €.

Nous vous proposons également de bien vouloir affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2018 de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	674 140,07 €
<b>A titre de dividendes aux actionnaires</b>	<b>327 022,98 €</b>
<b>Le solde au compte « autres réserves »</b>	<b>347 117,09 €</b>

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la société seraient de 5 778 730 €.

Le paiement des dividendes serait effectué à compter du jour de l'Assemblée Générale et au plus tard dans les délais légaux.

### **Distributions antérieures de dividendes**

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice	Dividende global distribué	Dividende par titre
31 décembre 2017	327 022,98 €	0,02 €
31 décembre 2016	218 015,32 €	0,02 €
31 décembre 2015	218 015,32 €	0,02 €

### **Dépenses non déductibles fiscalement**

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que la société n'a supporté aucune dépense non déductible fiscalement au cours de l'exercice écoulé.

### **Tableau des résultats des cinq derniers exercices**

Au présent rapport est annexé, conformément aux dispositions de l'article R. 225-102 du Code de commerce, le tableau faisant apparaître les résultats de la Société au cours de chacun des cinq derniers exercices.

### **CONVENTIONS REGLEMENTEES**

Nous vous précisons qu'aucune convention entrant dans le champ d'application de l'article L. 225-38 du Code de commerce n'a été conclue au cours de l'exercice écoulé et nous vous rappelons que les conventions conclues et autorisées antérieurement se sont poursuivies au cours de l'exercice.

Votre Commissaire aux Comptes a été dûment avisé de ces conventions qu'il a décrites dans son rapport spécial.

PROJET

## RAPPORT SUR LE GROUPE

### COMPTES CONSOLIDES

Notre société établissant des comptes consolidés, ces derniers sont soumis à votre approbation, conformément à l'article L.225-100 al.3 du Code de commerce.

En conséquence, vous trouverez ci-joints les comptes consolidés du groupe, arrêtés au 31 décembre 2018, comprenant le bilan consolidé, le compte de résultat consolidé et l'annexe, ainsi que le rapport sur la gestion du groupe et le rapport établi par les Commissaires aux Comptes sur ces comptes et ce rapport de gestion.

<b>BILAN</b> Durée	<b>31.12.2018</b> 12 mois	<b>31.12.2017</b> 12 mois	<b>Ecart %</b>
<b>BILAN ACTIF CONSOLIDE</b>			
Total des immobilisations incorporelles	998	261 319	-99,6%
Total des immobilisations corporelles	38 684	50 055	-22,7%
Total des immobilisations financières	309 394	124 185	149,1%
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>349 077</b>	<b>435 558</b>	<b>-19,9%</b>
Stocks et en-cours	18 581	6 803	173,1%
Avances et acomptes sur commandes	2 400	/	/
Créances diverses	380 597	387 134	-1,7%
Disponibilités et vmp	10 021 794	8 487 974	18,1%
Charges constatées d'avance	90 704	95 393	-4,9%
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT</b>	<b>10 514 077</b>	<b>8 977 304</b>	<b>17,1%</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>10 863 153</b>	<b>9 412 862</b>	<b>15,4%</b>
<b>BILAN PASSIF CONSOLIDE</b>			
Capital social	1 308 092	1 308 092	0,0%
Réserve consolidées	3 184 939	3 184 939	0,0%
Réserve légale	145 517	145 517	0,0%
RESULTAT DE L'EXERCICE	<b>858 945</b>	<b>3 061 555</b>	<b>-71,9%</b>
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES</b>	<b>6 153 498</b>	<b>5 621 862</b>	<b>9,5%</b>
<b>Provisions pour risques</b>	<b>524 787</b>	/	/
Dettes	1 039 481	940 504	10,5%
Produits constatés d'avance	3 145 388	2 850 496	10,3%
<b>TOTAL DETTES ET PRODUITS CONSTATES D'AVANCE</b>	<b>4 184 868</b>	<b>3 791 000</b>	<b>10,4%</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>10 863 153</b>	<b>9 412 862</b>	<b>15,4%</b>

L'activité du groupe au cours de l'exercice se trouve résumée dans le tableau qui suit, regroupant les postes les plus significatifs du compte de résultat, ainsi que leur évolution par rapport à l'exercice précédent :

<b>COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE</b>	<b>31.12.2018</b>	<b>31.12.2017</b>	<b>Ecart %</b>
<b>Durée</b>	<b>12 mois</b>	<b>12 mois</b>	
Vente de marchandises	/	/	/
Chiffre d'affaires net (hors taxes)	3 475 785	2 560 680	35,7%
Transferts de charges	46 876	8 295	465,1%
Consommations de marchandises	102 027	57 122	78,6%
Autres achats et charges externes	2 798 838	2 593 569	7,9%
Impôts, taxes et versements assimilés	28 586	16 578	72,4%
Charges de personnel	195 418	236 746	-17,5%
Dotations aux amortissements et provisions	274 691	1 132 360	-75,7%
Autres charges	64 702	98 622	-34,4%
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>58 400</b>	<b>-1 566 022</b>	<b>-103,7%</b>
Résultat financier	1 723 444	4 535 902	-62,0%
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOT</b>	<b>1 781 843</b>	<b>2 969 880</b>	<b>-40,0%</b>
Résultat exceptionnel	-361 900	275 563	-231,3%
Impôt sur les bénéfices	560 998	183 888	205,1%
<b>RESULTAT NET COMPTABLE</b>	<b>858 945</b>	<b>3 061 555</b>	<b>-71,9%</b>

Ainsi que vous pouvez le constater, l'activité du groupe réalisée au cours de l'exercice écoulé se traduit par un chiffre d'affaires qui s'est élevé à 3 475 785 € contre 2 560 680 € pour l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation ressort à 58 400 € contre -1 566 022 € pour l'exercice précédent.

Le résultat financier, d'un montant de 1 723 444 € contre 4 535 902 € pour l'exercice précédent, permet de dégager un résultat courant avant impôt de 1 781 843 € contre 2 969 880 € au 31 décembre 2017.

Le résultat exceptionnel s'élève à un montant de -361 900 € contre 275 563 € pour l'exercice précédent.

Compte tenu des produits et charges de toutes natures, l'activité du groupe sur l'exercice écoulé se traduit ainsi par un résultat de 858 945 €.

Ce résultat se trouve en baisse par rapport à celui de l'exercice précédent, qui se manifestait par un bénéfice de 3 061 555 €.

# RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

En application de l'article L. 225-37 du Code de commerce, nous vous présentons dans le présent rapport de gestion, notre rapport sur le gouvernement d'entreprise contenant toutes les informations requises par la réglementation en vigueur.

## INFORMATIONS CONCERNANT LES MANDATAIRES SOCIAUX

### Liste des mandats sociaux, fonctions et rémunération

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-37-4, 1° du Code de commerce, nous vous présentons la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chacun des mandataires sociaux ainsi que les différentes rémunérations et avantages accordés durant l'exercice écoulé, conformément aux dispositions de l'article L 225-37-3 du Code de commerce.

- **Monsieur Nicolas MIGUET**, président du Conseil d'Administration et directeur général et administrateur,

Activités exercées dans d'autres sociétés :

- Président directeur général et administrateur de la société LE QUOTIDIEN DE PARIS EDITIONS.
- Gérant de la société SOCIETE CIVILE DE LA TOUR GRISE.
- Gérant de la SARL IMMOBILIERE DE TRADITION MFS&A.
- Gérant de la SARL LE NOUVEAU QUOTIDIEN DE PARIS.

Rémunérations versées ou avantages reçus : néant.

Rémunérations versées ou avantages reçus dans d'autres sociétés : néant.

- **Monsieur Yannick URRIEN**, administrateur,

Activités exercées dans d'autres sociétés :

- Administrateur de la société LE QUOTIDIEN DE PARIS EDITIONS.

Rémunérations versées ou avantages reçus : jetons de présence pour un montant de 4 000 €.

Rémunérations versées ou avantages reçus de la société LE QUOTIDIEN DE PARIS EDITIONS : jetons de présence pour un montant de 4 000 € et une rémunération brute de 70 876 €.

- **Monsieur Said TELMAT**, administrateur,

Activités exercées dans d'autres sociétés :

- Administrateur de la société LE QUOTIDIEN DE PARIS EDITIONS.

Rémunérations versées ou avantages reçus : jetons de présence pour un montant de 4 000 €.

Rémunérations versées ou avantages reçus de la société LE QUOTIDIEN DE PARIS EDITIONS : jetons de présence pour un montant de 4 000 €.

- **Monsieur Hubert BLANC**, administrateur, révoqué en date du 31 août 2018.

Activités exercées dans d'autres sociétés :

- Administrateur de la société LE QUOTIDIEN DE PARIS EDITIONS.

Rémunérations versées ou avantages reçus : néant

Rémunérations versées ou avantages reçus de la société LE QUOTIDIEN DE PARIS EDITIONS : néant

- **Monsieur Antoine MIGUET**, administrateur

Activités exercées dans d'autres sociétés :

- Administrateur de la société LE QUOTIDIEN DE PARIS EDITIONS.

Rémunérations versées ou avantages reçus : jetons de présence pour un montant de 4 000 €.

Rémunérations versées ou avantages reçus de la société LE QUOTIDIEN DE PARIS EDITIONS : jetons de présence pour un montant de 4 000 €.

- **Madame Laurence CHAUFFROY**, administratrice

Activités exercées dans d'autres sociétés :

- Gérante de la SCI GABRIELLE.
- Présidente de la SAS BACCHUS & TRADITION.
- Administratrice de la société LE QUOTIDIEN DE PARIS EDITIONS.

Rémunérations versées ou avantages reçus : jetons de présence pour un montant de 4 000 €.

Rémunérations versées ou avantages reçus de la société LE QUOTIDIEN DE PARIS EDITIONS : jetons de présence pour un montant de 4 000 €.

- **Madame Marie MIGUET**, administratrice, nommée en date du 31 août 2018.

Activités exercées dans d'autres sociétés :

- Administratrice de la société LE QUOTIDIEN DE PARIS EDITIONS

Rémunérations versées ou avantages reçus : jetons de présence pour un montant de 4 000 €.

## **ADMINISTRATION ET CONTROLE DE LA SOCIETE**

### **Renouvellement de mandats d'administrateurs**

Les mandats d'administrateur de Madame Marie MIGUET, Monsieur Said TELMAT et Monsieur Yannick URRIEN venant à expiration à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale, nous vous proposons de les renouveler dans leurs fonctions pour une nouvelle période de six ans, devant prendre fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires à tenir dans l'année 2025 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2024.

### **Cessation des fonctions d'un Commissaire aux Comptes**

Les mandats de Monsieur René-Pierre MARIONNEAU, Commissaire aux Comptes titulaire, et de Monsieur Gilles LEPROUST, Commissaire aux Comptes suppléant, arrivent à expiration lors de la réunion de l'Assemblée Générale.

Nous vous proposons en conséquence de mettre fin au mandat de Monsieur René-Pierre MARIONNEAU, Commissaire aux Comptes titulaire, et de Monsieur Gilles LEPROUST, Commissaire aux Comptes suppléant. En effet, la société n'est plus tenue par l'obligation de désigner un second commissaire aux comptes titulaire.

Le Conseil remercie Monsieur René-Pierre MARIONNEAU pour l'accomplissement de sa mission durant toutes ces années.

### **Jetons de présence au Conseil d'Administration**

Vous voudrez bien statuer enfin sur le montant global des jetons de présence alloués au Conseil d'Administration pour l'exercice en cours que nous vous proposons de fixer à 40 000 €.

### **CONDITIONS DE PREPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Le Conseil d'Administration est réuni aussi souvent que le demande la bonne marche de la société ou de ses filiales.

Au cours de l'exercice 2018, il s'est réuni trois fois.

Préalablement aux réunions, le Président s'efforce de mettre à disposition des administrateurs le plus tôt possible les documents nécessaires à leurs délibérations.

Lors de l'examen des situations et des comptes annuels, l'expert-comptable est convoqué aux réunions.

### **CONTROLE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES**

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires, nous tenons à votre disposition les rapports de votre Commissaire aux comptes.

### **AUTORISATION D'EMISSION D'OBLIGATIONS**

#### **Prolongation d'un an des autorisations et délégations au Conseil adoptées lors des Assemblées Générales précédentes dont la dernière en date du 9 juin 2018.**

L'Assemblée Générale Mixte du 10 avril 2010 a décidé d'autoriser l'émission de bons de souscription d'actions, à concurrence d'un maximum de 10 900 766 bons et a donné tous pouvoirs au Conseil d'Administration pour en fixer les modalités et conditions d'exercice ; lesdites autorisations ont été prorogées pour une année par les Assemblées Générales Mixtes des années précédentes.

Nous vous proposons de prolonger d'une année supplémentaire lesdites autorisations et décide de soumettre au vote de la prochaine Assemblée Générale des actionnaires, cette prorogation dans les modalités et conditions d'exercice adoptées par les Assemblées Générales Mixtes des années précédentes.

### **ACTIONNARIAT SALARIE**

Nous vous rappelons que :

- l'alinéa 2 de l'article L. 225-129-6 du Code de commerce prévoit la réunion tous les trois ans d'une Assemblée Générale Extraordinaire pour se prononcer sur un projet de résolution tendant à réaliser une augmentation de capital dans les conditions prévues aux articles L.

3332-18 à L. 3332-24 du Code du travail si les actions détenues par les salariés de la Société et celles qui lui sont liées représentent moins de 3 % du capital ;

- la société n'est pas contrôlée au sens de l'article L. 233-16 du présent code par une société qui a mis en place, dans les conditions prévues au deuxième alinéa de l'article L. 3344-1 du Code du travail, un dispositif d'augmentation de capital dont peuvent bénéficier les salariés de la Société et que l'alinéa 2 précité est en conséquence applicable ;

- la participation des salariés au 31 décembre 2018, est inférieure au seuil légal ;

- aucune Assemblée Générale Extraordinaire des associés ne s'est réunie avec un ordre du jour similaire depuis trois ans.

En conséquence, afin de satisfaire aux prescriptions impératives de l'article L. 225-129-6 du code de commerce, nous vous soumettons un projet de résolution ayant pour objet la réalisation d'une augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription, d'un montant maximum correspondant à 3% du capital social actuel, qui serait réservée aux salariés adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise existant ou à créer, dans les conditions prévues par les articles L. 3332-18 et suivants du code du travail.

Ces actions nouvelles seraient, dès leur création, complètement assimilées aux actions anciennes et soumises à toutes les dispositions des statuts et aux décisions des assemblées générales.

Dans le cadre de cette augmentation, le droit préférentiel de souscription devra être supprimé au profit des salariés adhérents à un plan d'épargne d'entreprise.

Nous vous proposons, conformément aux dispositions de l'article L. 225-129-1 du Code de commerce, de déléguer à votre Président tous pouvoirs afin de fixer les autres modalités de l'émission des actions nouvelles, et plus précisément pour :

- Réaliser après la mise en place du PEE conformément aux dispositions des articles L. 3332-1 à L. 3332-8 du Code du travail qui devra intervenir dans le délai maximum de six mois, dans un délai maximum de cinq ans à compter de la présente décision, l'augmentation de capital social, en une ou plusieurs fois, sur ses seules décisions, par émission d'actions réservées aux salariés ayant la qualité d'adhérents audit PEE en faveur desquels le droit préférentiel de souscription des associés sera supprimé.

- Fixer, le cas échéant, dans les limites légales, les conditions d'ancienneté des salariés exigée pour souscrire à l'augmentation de capital, fixer la liste précise des bénéficiaires, le nombre de titres devant être attribués à chacun d'entre eux dans la limite précitée.

- Fixer, avec sa justification, le prix définitif d'émission des actions nouvelles conformément aux dispositions de l'article L. 3332-20 du Code du travail. Ainsi, le prix de souscription des actions devra être déterminé, soit par référence aux méthodes objectives retenues en matière d'évaluation d'actions en tenant compte de la situation nette comptable, de la rentabilité et des perspectives d'activité de l'entreprise, soit en divisant par le nombre d'actions existantes le montant de l'actif net réévalué d'après le bilan le plus récent.

- Dans la limite du montant maximum correspondant à 3% du capital social, fixer le montant de chaque émission, décider de la durée de la période de souscription, fixer la date de jouissance des actions nouvelles.

- Fixer les dates d'ouverture et de clôture des souscriptions ; recueillir les souscriptions.

- Fixer, dans la limite légale de trois ans à compter de la souscription, le délai accordé aux souscripteurs pour la libération du montant de leur souscription, étant précisé que, conformément aux dispositions légales, les actions souscrites pourront être libérées, à la demande de la Société ou du souscripteur, soit par versements périodiques, soit par prélèvements égaux et réguliers sur le salaire du souscripteur.
- Recueillir les sommes correspondant à la libération des souscriptions, qu'elle soit effectuée par versement d'espèces ou par compensation de créances ; le cas échéant, arrêter le solde du compte courant du souscripteur par compensation.
- Déterminer si les souscriptions aux actions nouvelles devront être réalisées directement ou par l'intermédiaire d'un fonds commun de placement.
- Constater la réalisation des augmentations de capital à concurrence du montant des actions qui seront effectivement souscrites.
- Procéder aux formalités consécutives et apporter aux statuts les modifications corrélatives.
- D'une manière générale, prendre toutes mesures pour la réalisation de l'augmentation de capital, dans les conditions prévues par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Cette résolution vous est soumise uniquement afin de satisfaire aux exigences légales impératives. Toutefois, l'augmentation de capital proposée en faveur des salariés ne correspond pas aux objectifs actuels de la société et nous vous précisons que votre Président a désapprouvé ce projet. En conséquence, nous vous invitons à voter contre cette résolution.

Votre Conseil vous invite, après la lecture des rapports présentés par vos Commissaires aux Comptes, à adopter les résolutions qu'il soumet à votre vote.

Fait à VERNEUIL-D'AVRE-ET-D'ITON  
Le 28 mars 2019

Le Conseil d'Administration

## ANNEXE I

### Tableau des résultats de la société au cours des cinq derniers exercices

PROJET